

**Compte rendu du Conseil Municipal
de St FRÉZAL DE VENTALON 09 mars 2015 - 17 h 30**

Présents :

MM. Alain VENTURA, maire ; Jacques HUGON 1^{er} adjoint ; Mmes Muriel de GAUDEMONT-LANDAIS, 2^e adjointe ; Marie-Christine LIEBER, 3^{ème} adjointe
Mmes Anne-Marie DIDIER, Céline MATHIEU, Solène RENARD, Fabienne SALMERON
MM. Marc GOURDON, Frédéric MOUREAU

Absente excusée : Isabelle DUQUENNE

Secrétaire de séance : Frédéric MOUREAU

Lecture est faite de l'ordre du jour.

- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux des 24/11/2015 et 26/01/2015.
- **Comptes administratifs – Comptes de gestion 2014**

Muriel de Gaudemont-Landais présente au conseil les dépenses et recettes engagées en 2014 pour le budget communal et ses annexes, à savoir les budgets *caisse des écoles, logements sociaux de l'Arbousset et Alimentation Eau Potable*.

COMPTE	Recettes 2014	Dépenses 2014	Solde 2013	Fin 2014
AEP (eau) Exploitation	30 624.84	30 964.84	8940.75	+ 8600.75
AEP Investissement	6120.28	8098.03	28 501.78	+ 26 524.03
Budg communal Fonctionnement	285 779.14	277 449.56	72 095.36	+ 80 424.94
Budg communal Investissement	132 395.50	149 978.26	- 31 144.84	- 48 727.60
Ecole Fonctionnement	49 661.93	49 199.25	- 395.59	+ 67.09
Ecole Investissement	0,00	0.00	- 698.25	- 698,25
Logement Social Fonctionnement	23 292.50	17 982.40	- 3912.49	+ 1397.61
Logement Social Investissement	77 451.88	99 613.19	- 9279.83	- 31 441.14

Muriel de Gaudemont-Landais précise que le déficit constaté sur le budget annexe logement social est dû au retard de versement de subventions d'un montant de 27 000 € ; le déficit « réel », après versement des aides en 2015, sera de 4000 €.

Après avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve les comptes administratifs 2014 du budget communal et de ses annexes ainsi que l'affectation de résultat (cf. : colonne fin 2014 tableau ci-dessus).

- **Vote des Comptes de Gestion 2014**

Après avoir entendu les comptes administratifs 2014, le conseil déclare que les comptes de gestion 2014 dressés par le receveur sont certifiés conformes et n'appellent ni observation ni réserve de leur part.

- **Tenue du bureau de vote – élections départementales 1^{er} tour 22/03/2015**

08h00-10h00 : Jacques Hugon (ouverture), Solène Renard, Fabienne Salmeron

10h00-12h00 : Muriel de Gaudemont-Landais, Marie-Christine Lieber

12h00-14h00 : Jacques Hugon, Marc Gourdon

14h00-16h00 : Céline Mathieu, Frédéric Moureau

16h00-18h00 : Anne-Marie Didier, Alain Ventura

- **Réhabilitation de la mairie et du logement – bâtiment communal du Géripon**

La mairie a reçu l'attestation du caractère complet des deux dossiers de demande de subvention DETR 2015 (réhabilitation mairie + logement) déposés en sous-Préfecture le 28 janvier dernier.

- **Moulin du Salson**

La mairie a organisé une réunion le 02 février dernier avec les représentants du P.N.C., des Bâtiments de France, du Conseil Général de la Lozère, de la Fondation du Patrimoine, du Groupement Forestier de Saint Frézal de Ventalon et de l'association Passadou (chantiers internationaux).

L'ensemble des participants reconnaît l'intérêt culturel, historique, patrimonial du moulin.

Les travaux de remise en état peuvent bénéficier d'aides, du P.N.C. (20% des travaux plafonnés à 10 000 € ou 30% du surcoût architectural), du C.G 48 (60% coût HT), de la Fondation du Patrimoine (aide au lancement d'une campagne de mécénat), du C.R.L.R.

Une visite du moulin est programmée lundi 16 mars avec l'ensemble des participants susmentionnés.

- **Catastrophe naturelle – inondations septembre-octobre 2014**

Le maire rappelle que le coût des travaux suite aux inondations de l'automne dernier est estimé à 48 450.00 € HT. Une demande d'aide auprès de l'Etat au titre du Fonds de solidarité en faveur des collectivités touchées par des catastrophes naturelles a été déposée en novembre 2014 ; à ce jour, l'Etat n'a pas informé les communes de son taux d'intervention.

- **Acquisition de la bergerie et des terres attenantes par Terre de liens**

Le comité de décision de Terre de Liens se réunit le 16 mars prochain et se prononcera sur l'acquisition ou non de la bergerie et des terres.

- **Lots au hameau de l'Ayrolle**

Le Département a alloué une subvention de 5 000.00 € (dépense subventionnable TTC : 10 000.00 €) à la commune au titre du P.E.D 2015 pour les travaux de viabilisation des lots au hameau de l'Ayrolle.

Le projet de création d'un atelier peut être porté par la Communauté de Communes Des Cévennes au Mont Lozère une fois les travaux de viabilisation réalisés.

- **Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.)**

Le maire rappelle au conseil l'obligation d'activer la procédure de révision du P.O.S et d'élaboration du

P.L.U sur l'ensemble du territoire communal avant la fin de l'année 2015 sous peine de caducité de l'actuel P.O.S.

- **Programme voirie 2015**

La longueur de la voirie communale est de 43 km.

Le Département participe aux travaux de voirie à hauteur de 50 % HT plafonné cette année à 35 000 € HT du coût total soit 17 500 € HT d'aide financière.

M. VEYRIER de Lozère Ingénierie a présenté des devis pour le programme voirie pour un coût total de 98 729.80 € HT ; ont été retenus les travaux suivants :

- VC de Vimbouches : 27 949.30 € HT
- VC des Espérelles : 798.00 € HT
- VC de Leyris : 5 525.50 € HT.

TOTAL : 34 272.80 € HT, montant auquel se rajoute 5 % d'honoraires de Lozère Ingénierie.

- **Aménagement hameau Pénens-Bas**

- ERDF a procédé à une première estimation des coûts d'enfouissement du réseau électrique ;
- ORANGE n'a pas encore procédé à l'estimation des coûts d'enfouissement du réseau téléphonique ;
- Drainage des eaux : une estimation des coûts va être réalisée par Lozère Ingénierie ;
- Parking bas du hameau : Lozère Ingénierie évalue le coût des travaux à 7 000.00 € HT.

- **Questions diverses**

- Hameau de Pénens-Bas : suite au débouchage du réducteur de pression, le filtre est à changer (devis demandé à S.A.R.L. Rouvière)
- Embranchement gare : installer piquet pour signaler l'affaissement de l'aire de stationnement
- Au croisement de la route départementale, sur la voie communale de Vimbouches : Nécessité de mettre un marquage au sol afin d'éviter la « chute » brutale des voitures qui descendent.
- Sur la route départementale 30 mètres après croisement de Vimbouches en direction de la route des Crêtes : buse bouchée
- Hameaux de Conchès et Pénens Bas : Nécessité d'installer un ralentisseur ou une limitation de vitesse à 30 km/h. Le hameau de Pénens Bas devant subir des travaux sur la chaussée (enfouissement des réseaux et drainage des eaux pluviales), une solution provisoire mais rapide devra être adoptée.
- Sinistre parking des Abrits : un expert a été désigné par le juge du Tribunal Administratif suite à la requête de M. Mme SOULIER.
- Internet Pays des Cévennes : Le pylône de Saint Hilaire a été remis en état, mais le relais de Leyris ayant des problèmes d'alimentation électrique, la vallée de la mairie n'est toujours pas connectée. Quant à l'autre partie de la commune, un nouveau pylône a été implanté à Pénens-Haut à côté de l'ancien, mais le matériel reste toujours sur le pylône défectueux... donc pas de connexion non plus !
- Terra rural : Association à la recherche d'exploitations agricoles à transmettre.
- Le logement communal (T3) du Géripon se libère.

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été traités, la séance est levée à 20 h 20.